Conseil communal
de
Montreux

RAPPORT
DE LA
COMMISSION DE GESTION 2011

chargée d'examiner l'exercice 2010

Mai 2011

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	p. 2
INTRODUCTION	p. 3
THEME 1 : Rapport de Gestion de la commune	p. 6
THEME 2 : Archives communales	p. 7
THEME 3 : Suivi des préavis	p. 10
THEME 4 : Gestion du patrimoine	p. 21
THEME 5 : Gestion du personnel – Services sociaux	p. 29
THEME 6 : Service informatique	p. 36
OBSERVATIONS ET VŒUX : récapitulatif	p. 37
CONCLUSIONS	p. 39
ANNEXES	p. 40

INTRODUCTION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon le règlement du Conseil communal, articles 57 à 59, la Commission de Gestion (CoGest) a été mise en place pour la législature 2006 à 2011 par le Président du Conseil communal le 4 octobre 2006. Ce dernier a alors rappelé la teneur des dispositions légales et réglementaires régissant les travaux de la commission ainsi que les usages en vigueur concernant son fonctionnement.

A. Organisation de la Commission

Présidente	Mme	Irina Gote
Membres	MM.	Stéphane Barbey
		Christian Bécherraz
		Francis Brülhart
		Emmanuel Gétaz
		Rolf Gosewinkel
		Patrick Grognuz
		Yanick Hess
		José Jorge
		Franco Meichtry
		Lionel Winkler

B. Mandat

Conformément à l'article 58 du règlement du Conseil communal, la CoGest a examiné, pour l'année civile 2010, si les dispositions légales relatives aux charges de la Municipalité ont été observées. En particulier, elle a contrôlé le fonctionnement de l'administration et l'exécution des décisions du Conseil communal. Par contre, elle n'a pas pu effectuer son devoir de contrôle en ce qui concerne le suivi des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens, puisque ce document n'a pas été élaboré par la Municipalité au moment de la rédaction du présent rapport.

C. Thèmes examinés

Thème No 1	Rapport de Gestion de la commune
Thème No 2	Archives communales
Thème No 3	Suivi des préavis
Thème No 4	Gestion du patrimoine
Thème No 5	Gestion du personnel – Services sociaux
Thème No 6	Service informatique

Les sous-commissions suivantes ont été constituées en fonction des thèmes choisis :

Thème No 1	Irina Gote, rapport
Thème No 2	Irina Gote, rapport
Thème No 3	Lionel Winkler, rapport Christian Bécherraz Rolf Gosewinkel
Thème No 4	Yanick Hess, rapport Francis Brülhart Emmanuel Gétaz Patrick Grognuz
Thème No 5	Stéphane Barbey, rapport José Jorge Franco Meichtry
Thème No 6	Patrick Grognuz, rapport Irina Gote

D. Séances

La CoGest s'est réunie à 16 reprises pour des séances plénières. Elle a consacré 5 demi-journées aux visites et entretiens avec la Municipalité. En outre, elle a répondu favorablement à l'invitation de Monsieur le Syndic Pierre Salvi, afin d'organiser une séance spéciale pour échanger sur le mode de fonctionnement de la Commune et les grands axes de développement de l'administration pour l'avenir. Les sous-commissions se sont rencontrées en dehors des séances plénières en fonction de leurs besoins.

E. Visites

La commission a visité :

- La piscine de la Maladaire – Les installations de Karmalabois – Le bâtiment communal qui abrite la collection du Musée de l'Audiorama – Les Archives de la Commune.

F. Conclusion

La CoGest remercie la Municipalité, les chefs de service ainsi que les collaborateurs qui ont assisté aux séances et préparé les documents demandés, pour leur disponibilité et leur soutien. Elle tient à souligner que le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2010 lui est parvenu dans le courant du mois d'avril, lui permettant ainsi de le traiter dans son rapport.

Cette année les échanges entre la CoGest et l'Administration générale (AG) ont été très fructueux. La transmission des documents s'est effectuée dans les meilleurs délais et les demandes formulées ont rapidement été relayées dans les différents services. Nous tenons donc à féliciter l'AG pour l'excellence avec laquelle elle a accompli sa mission dans le cadre de sa collaboration avec la CoGest.

Toutefois, les services n'ont toujours pas répondu aux demandes de changement dans la façon de procéder, au niveau de la production des documents à fournir à la CoGest. Ainsi, les rapports d'exécution qui sont demandés par la sous-commission « Suivi des préavis » année après année, n'ont toujours pas la forme requise, selon le canevas établi par la commission en 2006. Par conséquent, cela rend la mission de contrôle du suivi des préavis parfois très ardue. Le décalage dans la présentation des rapports d'exécution entre le dicastère de Travaux - Voirie et Espaces Verts et Domaines et Bâtiments se poursuit également. Mais suite à l'arrivée d'un nouveau chef de service à Travaux et aux différents échanges que nous avons eus lors de notre rencontre avec ce service, nous avons bon espoir d'avoir enfin été compris.

La Commission a souhaité, dans la limite de ses compétences, comprendre la problématique des démissions à répétition des Services Sociaux, ainsi que la réorganisation que ce service a dû entreprendre. Un courrier émanant de quatre ex-employées nous a été adressé, afin de nous sensibiliser à cette problématique. D'autre part, Madame la Conseillère communale Prisca Gaillet a déposé une interpellation sur le même objet et nous a expressément chargés d'approfondir nos investigations. De ce fait, nous avons pris très au sérieux notre mission de contrôle de la gestion de ce service et nous avons rencontré tant les personnes responsables de ce dicastère que les quatre ex-employées. Nous avons également souhaité connaître les connexions et les interactions entre le Service du Personnel et les différents services communaux. La sous-commission du thème n° 5 s'est notamment penchée sur cette problématique.

La Présidente de la Commission de Gestion 2011

Irina Gote

Montreux, le 30/5/2011

THEME 1
Rapport de Gestion de la commune

La commission de gestion ayant reçu le rapport de gestion de la commune de Montreux dans les délais, elle a dressé une liste de questions concernant les rapports des différents services.

En date du 30 mai, la Municipalité a reçu la commission. Des échanges instructifs ont permis d'expliciter et compléter le rapport de gestion.

En annexe numéro 1, figurent les réponses fournies par les différents services aux questions de notre commission. Comme nous n'avons pas encore obtenu le rapport de l'audit sur le centre informatique communal, nous avons posé un certain nombre de questions relatives à cet objet. Elles sont en relation avec les vœux de la CoGest 2010 et vous les trouverez donc à la fin du questionnaire.

Pour la Commission de Gestion 2011

Irina Gote, Présidente

THEME 2 :
Archives communales

2.1 Introduction

La Commission de gestion (CoGest) s'est rendue aux archives communales, sises sous le Collège Vinet, pour sa visite annuelle en date du 4 avril 2011. Elle remercie l'archiviste responsable, ainsi que l'archiviste responsable adjointe pour les explications qu'elles nous ont apportées. Monsieur le Secrétaire Municipal était également présent.

2.2 Dotation en personnel

Actuellement les collaborateurs des Archives de Montreux sont au nombre de quatre : l'archiviste responsable, archiviste et historienne, occupée à un taux de 60%, l'archiviste responsable adjointe, archiviste et historienne, occupée à 80%, la responsable de l'iconographie, archiviste et historienne, occupée à un taux qui est passé de 40% à 60% suite à l'acceptation par le Conseil Communal de la proposition de la Municipalité allant dans ce sens. Il y a également une apprentie qui a effectué une année et demie de formation sur les trois ans requis. Elle est déjà très performante et a travaillé notamment sur les archives du rink-hockey. Les panneaux qui ont été vus durant la Coupe des Nations de l'année dernière ont été préparés par ses soins. Toutefois, au vu de l'augmentation croissante du volume des documents à archiver, le service est toujours en sous effectif. Un archiviste doit normalement traiter un kilomètre d'archives. A Montreux, elles en traitent deux kilomètres et demi.

2.3 Organisation in situ

Les archives principales sont situées dans les locaux du Collège Vinet. Elles sont divisées en deux zones. La première est destinée au public et se compose d'une entrée avec un emplacement pour l'accueil, les bureaux des collaboratrices, ainsi qu'une salle de lecture composée de 5 places, pourvue d'une riche bibliothèque avec 1799 ouvrages de référence, tous en rapport avec les documents archivés. Actuellement 5 gymnasiens viennent régulièrement aux archives afin d'effectuer des recherches pour leur travail de maturité.

La deuxième zone est utilisée par les archives où différents documents sont entreposés. Cette zone est sécurisée, climatisée (18 degrés et 50% d'humidité relative) et inaccessible au public. Cet espace se partage également en deux. Il y a, tout d'abord, un petit dépôt qui abrite les fonds privés. Ensuite, il y a le grand dépôt où sont stockées les archives communales.

De par la qualité des locaux, les archives de Montreux sont considérées tant sur le plan cantonal que fédéral comme un exemple en la matière, surtout en ce qui concerne la sécurité et le conditionnement des documents, des tableaux et autres objets entreposés. Au vu du nombre de tableaux accumulés, une deuxième grille devra être posée à côté de l'escalier, afin de pouvoir les exposer.

2.4 Les fonds privés

En dehors des fonds retraçant l'histoire de la commune, qui proviennent pour la plupart de sources privées telles que des associations ou des personnes physiques, les archives conservent aussi pour le compte de fondations d'importance mondiale, des fonds tels que ceux de Charlie Chaplin, d'Igor Stravinski, ou du photographe Horst Tappe. Afin d'être admis aux archives, ces fonds doivent d'une part avoir un rapport direct avec la région et d'autre part être en partie accessibles au public. Les différents déposants ne paient pas de location, mais les archives touchent des subventions fédérales grâce à cela. Par ailleurs, tous les fonds privés conservés dans les locaux sont soumis à des conventions fixées avec les dépositaires.

Actuellement il y a 186 fonds privés. Dernièrement, le Festival de Jazz a décidé de confier ses archives aux archives communales et la Fondation du Festival de Jazz a déposé les archives historiques. A cet effet, la convention liant les deux parties est sur le point d'être finalisée.

2.5 Archivage des documents historiques

Il y a trois types d'archives communales : les archives courantes, les intermédiaires et les historiques. A l'étage du grand dépôt, se trouvent les archives historiques. Parmi elles, il y a la collection complète du Journal « l'Est Vaudois ». Les archives sont considérées comme dépôt légal, puisque personne d'autre ne possède l'entier de la collection. Ce journal a été élaboré à la base, sur du papier de bois qui est très fragile et qui se dégrade. Il faudra donc numériser l'entier de la collection sur des microfilms. Le coût de cette opération est de Fr.80'000.-.

2.6 Archivage des documents de l'administration communale

Les archives communales se doivent aussi d'archiver les documents de l'administration communale. Mais le stockage des documents vieux de dix à vingt ans et que l'on appelle les archives intermédiaires, pose problème. Ils sont stockés dans la partie du bas du grand dépôt. Ces documents devraient être gardés par les services, or cela n'est pas possible faute de place. Selon une nouvelle prescription concernant les archives des Services sociaux, celles-ci sont déjà considérées comme archives intermédiaires à partir de deux à trois ans, ce qui oblige ce service à les transférer bien plus tôt aux archives communales. De plus, l'Etat de Vaud a décidé il y a 6 ans de prolonger la durée de conservation de ces documents de 10 à 20 ans. Cela a eu des répercutions pratiques, car il a fallu installer des nouveaux tiroirs dans les locaux des archives, pour faire face à l'augmentation de la masse des documents. Il a fallu augmenter les volumes à deux reprises ce qui a coûté environ Fr.10'000.- à la commune. Parfois, les employés du Centre Social Intercommunal viennent chercher des dossiers.

2.7 Projet dans les archives courantes

Suite au changement du chef de service à Finances, la Municipalité s'est rendu compte d'un certain nombre de dysfonctionnements dans le stockage et la sécurisation des conventions qui se trouvaient dans ce service. Il s'agit de plus de 3'600 conventions. Elle a donc décidé de les regrouper et sécuriser ces dernières et c'est les archives communales qui ont reçu ce mandat. Il y a également la volonté de les numériser. La deuxième phase de ce projet va toucher tous les services de l'administration, car il y a encore des dicastères qui ont les actes originaux dans leurs bureaux.

Il faut également relever que l'affaire Doriot a occupé à environ 20% le personnel des archives et cela pendant une année et demie, suite aux différentes demandes émanant de la justice vaudoise et de la Cour des Comptes. Pendant ce laps de temps, il n'y a eu aucun projet qui a pu voir le jour.

Un tiers du temps de travail devrait être dévolu à la création et à la réalisation de projets. Or, au vu du volume croissant de documents à archiver, cela est tout simplement impossible, ce qui est regrettable. Le dernier projet en date a été la création d'un petit livre à l'occasion des journées du patrimoine en septembre 2010, sur le cimetière de Clarens, intitulé « Promenade dans le temps – Cimetière de Clarens ».

Pour le Thème 2 :

Irina Gote, Présidente-rapporteure

THEME 3
Suivi des préavis

3.1 Préambule

La Commission de Gestion s'est réunie une première fois pour traiter du suivi des préavis, l'après-midi du mercredi 23 mars avec le Service des Domaines et Bâtiments (SDB) représenté par M. le Municipal Jacques Delaporte, accompagné de MM. Marc-André Bossard chef de service, Pascal Mullener délégué à l'énergie, Christian Lehni chef des installations sportives, M. Progin, responsable technique des bâtiments.

Cet après-midi a été consacré à la visite des installations techniques de la piscine de la Maladaire, à la visite des installations de Karmalabois, la Commission a ensuite siégé dans les locaux de la piscine pour la discussion sur l'ensemble des préavis SDB terminés en 2010.

Une seconde séance a eu lieu l'après-midi du mardi 29 mars, avec le service des travaux et le service de voirie et espaces verts, représentés par M. le Municipal Christian Neukomm accompagné de MM. Enrico Bergonzo, Marcel Lacroix, respectivement chefs des services des Travaux et Voirie, ainsi que M. Jean-Philippe Leumann, adjoint au chef de service Voirie. La Commission de gestion n'a effectué aucune visite avec les services concernés et a siégé dans les locaux de la rue de la Gare 30.

La Commission de gestion remercie l'ensemble des personnes citées plus haut, ainsi que l'ensemble des collaborateurs concernés par la préparation des documents demandés, et les réponses apportées à la suite des questions de la Commission.

Ce rapport présente un résumé des visites effectuées concernant deux préavis terminés sur le site de la Maladaire, puis l'étude de l'ensemble des préavis terminés en 2010 de manière chronologique en commençant par les préavis "entretien du patrimoine", puis les préavis d'objets "distincts".

3.2 Visite de l'installation Karmalabois (préavis 12/2008)

La visite des installations techniques du site a débuté par la nouvelle installation de chauffage des serres.

L'installation Karmalabois est un circuit fermé d'eau, chauffé par les chaudières à plaquettes de bois situées dans les sous-sols de la piscine de la Maladaire. Ce circuit alimente un échangeur de chaleur indépendant sur chaque site géré par l'installation, à savoir l'EMS de Burier, les serres et la piscine.

En ce qui concerne les serres, l'installation de chauffage avait déjà été assainie il y a quelques années, mais avec la prévision d'un chauffage centralisé au bois. Dès lors, les adaptations de liaisons entre le chauffage des serres et l'installation Karmalabois ont été réduites au strict minimum.

La régulation du système Karmalabois est centralisée dans le local de chauffage des serres. Ce système informatisé permet non seulement une précision dans la régulation, mais également l'identification rapide des pannes pouvant survenir. Cette régulation informatisée pourrait également être déportée dans d'autres locaux, si nécessaire.

La gestion des températures dans les serres étant particulièrement pointue en fonction des saisons et des divers plants, chaque serre a sa propre régulation. L'ancien chauffage des serres reste en service, mais n'est utilisé qu'en cas de panne de l'actuel chauffage, voire en complément, afin d'assurer les températures adéquates des serres.

La distribution d'air chaud dans les serres s'effectue au moyen d'aérothermes distribuant de l'air pulsé tempéré, dans l'ensemble de la serre concernée.

Au vu du type de construction des serres, nous constatons qu'il n'y a que très peu d'inertie quant à la modification des températures entre l'extérieur et l'intérieur, d'où la nécessité de garder une installation en appui, afin de garantir l'état de santé des plantes et des pousses en particulier.

Les copeaux pour l'alimentation des chaudières sont déversés et stockés dans un silo en fosse proche de l'entrée de la piscine. Le positionnement de ce silo a nécessité la transformation complète de l'aire de l'entrée principale de la piscine. Cette transformation n'était pas prévue au départ du projet de Karmalabois (12/2008), ni au niveau des transformations des installations techniques de la zone d'accueil (29/2008). Le silo était prévu au départ, près du talus du chemin de fer.

Cependant, au début des travaux de la mise en place de cette fosse, des problèmes se sont avérés lors du terrassement et de la mise en place des palplanches. De surcroît, les CFF n'ont pas voulu d'un tel trou aussi proche de leur talus. Il a alors été décidé de rapprocher cette fosse du côté du bâtiment, et dès lors le démontage de l'entrée devenait inévitable.

Malheureusement, les travaux d'étanchéité de la toiture de l'entrée de la piscine, prévus dans le préavis d'entretien du patrimoine 35/2007 avaient déjà été exécutés quelques mois auparavant. La Commission de Gestion constate dès lors la perte des montants engagés dans les travaux de toiture par la démolition, non prévue, de l'aire d'entrée de la piscine.

Il est néanmoins spécifié que ces travaux supplémentaires ont pu être absorbés par le préavis 29/2008 et par le solde du crédit concerné dans le préavis d'entretien du patrimoine 35/2007. La Commission de Gestion n'étant pas entièrement satisfaite des explications données quant à la ventilation comptable des travaux supplémentaire entre les préavis, elle reviendra l'année prochaine sur la question, lorsque l'ensemble des travaux de transformation seront complètement terminés, et que toutes les factures seront rentrées.

Pour revenir au silo à copeaux, la Commission est informée qu'au plus fort de l'hiver, mais également en fonction de la demande, c'est un silo complet (env. 140m^3) par semaine qui est nécessaire au bon fonctionnement de l'installation Karmalabois. Le type d'installation choisi, peut accepter presque n'importe quelle qualité de copeaux, cependant ce sont des copeaux secs qui assurent le meilleur rendement de l'installation.

En ce qui concerne les chaudières, ce sont deux chaudières à bois qui assurent le chauffage des trois échangeurs cités plus haut, ainsi qu'une chaudière à mazout de secours qui reprend automatiquement le chauffage du réseau, en cas de problème technique avec l'installation

Karmalabois. Elle assure ainsi la continuité de la distribution de l'énergie, en particulier à l'EMS.

Chaque départ sur le réseau est complété par un compteur calorique qui permet d'une part de comptabiliser l'énergie fournie, à l'EMS par exemple, et d'autre part de pouvoir recevoir les subventions du centime climatique que cette installation permet d'obtenir. Dans ce cas, ces compteurs caloriques sont contrôlés et relevés par une entreprise externe, certifiée.

Le fonctionnement global des chaudières à bois et de l'ensemble de l'installation est régulé automatiquement en fonction de la demande, par une alimentation adéquate en copeaux. Ils transmettent par combustion leur énergie au circuit d'eau, puis les cendres sont évacuées dans des containers adaptés. Il est relevé que les cendres ne sont pas récupérées pour les serres et qu'elles sont évacuées et éliminées par une entreprise spécialisée.

La Commission de Gestion constate que le service n'a pas encore assez de recul pour nous transmettre des données de rendement de cette installation qui est encore en phase d'optimisation.

3.3 Visite des installations techniques de la Maladaire (préavis 29/2008)

La Commission de Gestion a ensuite visité les nouveaux aménagements de la piscine: l'entrée principale et les vestiaires.

L'enveloppe complète de l'entrée a été changée (cf. voir les causes de la transformation plus haut), ainsi que l'accueil revu, plus ouvert et convivial. L'ensemble des vestiaires ont également été rénovés selon un concept déjà éprouvé dans d'autres installations de piscines ou de bains thermaux.

Des cabines individuelles permettent de se changer, puis les vestiaires mixtes sont à disposition du public, munis de 464 casiers de dimensions différentes.

Un cheminement précis pour le public permet d'assurer une hygiène globale sur l'ensemble du périmètre. En ce qui concerne les douches, il existe des cabines privées et des douches collectives. Un local de nettoyage, au même niveau que les vestiaires et à l'intérieur du périmètre, permet d'assurer l'utilisation hygiénique du matériel.

Des douches préréglées à la température du bassin (28°), ont été installées aux abords de ce dernier, selon un nouveau concept qui sensibilise le public à la propreté de l'eau et l'utilisation réduite de produits chimiques. Cela incite les nageurs à prendre une douche avant d'entrer dans le bassin.

Lors de la visite, la Commission a pris connaissance de la nouvelle installation de désinfection de l'eau.

Aujourd'hui, un électrolyseur est utilisé en lieu et place d'une installation de chlore gazeux ou d'eau de javel. Ceci limite les problèmes de stockage et de livraison d'eau de javel en grande quantité.

Cette nouvelle installation est la deuxième en grandeur installée en Suisse. Son principe de fonctionnement utilise également du chlore gazeux et de l'eau de javel, mais en quantité extrêmement réduite. En effet le gaz chloré n'est plus stocké, mais est produit uniquement en

fonction de la demande. Quant à l'eau de javel, elle est maintenant fabriquée sur place. Ces deux éléments sont ensuite automatiquement injectés dans l'eau en fonction du degré de pH. Il n'y a plus de manipulation manuelle des produits ce qui induit une forte diminution des risques de fausses manipulations.

Un gain de place, mais également une sécurité d'utilisation optimale et un impact écologique minimal sont les principales qualités de cette nouvelle installation.

Le Canton se dit très intéressé par cette installation d'avant-garde. Par méconnaissance de ce système, certains services de l'Etat ont exigé des modifications supplémentaires, afin d'augmenter encore la sécurité autour de cette installation, par principe de précaution.

3.4 Préavis "entretien du patrimoine"

Pour la compréhension des différents tableaux ci-dessous, il faut noter que seuls les objets terminés en 2010 ou en cours dans l'entretien du patrimoine ont été sujets à notre contrôle et sont reportés dans les tableaux ci-dessous. Les chiffres de la colonne « différence » correspondent aux montants restant à disposition (positif) et aux éventuels dépassements (négatif). Les objets antérieurs sont réputés contrôlés et inscrits dans nos précédents rapports.

Préavis 24/2003

Objet	Montant du préavis	Montant des travaux	Différence	Remarque
Estacade du 16 Avril (Baye de Montreux en bordure du parking de la place de la Paix)	100'000.00			Travaux reportés en fonction du projet de construction sur la place de la Paix
Estacade, passerelle de la Veraye et ouvrage de franchissement des voies CFF	300'000.00			Ces travaux sont reportés en 2012/2013, en fonction de la planification des travaux des CFF sur l'aqueduc de la Veraye
Avenue de Belmont et carrefour avec la rue de la Gare	100'000.00	51'500.00	48'500.00	Le solde des travaux fera l'objet d'un préavis spécifique. Le solde du montant est viré à trésorerie.

En ce qui concerne l'avenue de Belmont et le carrefour avec la rue de la Gare, nous prenons note que la suite des travaux fera l'objet d'un préavis spécifique qui comprendra l'ensemble de l'aménagement du carrefour et le renouvellement des réseaux souterrains, en fonction de nouvelles constructions privées dans la zone.

Les montants engagés dans ce préavis concernent l'achat des emprises nécessaires à la réalisation du projet et de certains travaux de génie civil, en prolongation du trottoir existant devant un bâtiment privé.

Le montant restant a été viré à trésorerie.

Préavis 05/2005

Objet	Montant du préavis	Montant des travaux	Différence	Remarque
Ouvrages d'art, av. de Collonge n° 9, reconstruction du mur de soutènement	100'000.00			Travaux reportés en fonction d'une construction privée à l'av. de Collonge 9

Les objets du préavis, reportés en fonction d'autres travaux privés liés, seront contrôlés par la CoGest ultérieurement.

Préavis 26/2006

Objet	Montant du préavis	Montant des travaux	Différence	Remarque
Montreux - Avenue Nestlé/Avenue des Alpes	200'000.00			Travaux annulés, montant viré à trésorerie
Montreux - Sentier de Ballallaz	90'000.00			Reporté dans nouveau préavis 06/2011, montant viré à trésorerie
Chernex - Carrefour route du Zéphir / route de Chaulin	150'000.00			Travaux différés dans l'attente déblocage de la situation
Brent - Chemin du Chantey	60'000.00			Travaux annulés, montant viré à trésorerie
Réfection de parcs et remplacement de jeux pour enfants	330'000.00	75'400.20	245'599.80	Voir remarques ci-dessous
Alpages communaux	234'000.00	159'365.15	74'634.85	Montant des travaux engagés au 31.12.10. Solde des travaux jusqu'en 2012 en corrélation avec le préavis 02/2008
Av. Rambert 27	57'000.00			Travaux en suspens en fonction de l'affectation future du bâtiment

Les travaux prévus à l'avenue Nestlé et l'avenue des Alpes ont été longtemps considérés comme terminés dans les récapitulatifs présentés dans les divers préavis d'entretien du patrimoine depuis 2006. Or, la CoGest a constaté que cet objet avait refait son apparition et que sa réalisation serait prévue en 2012 selon un Plan de Quartier.

Aux différentes questions de la CoGest, la Municipalité a finalement décidé de libérer le montant prévu, en raison des nouvelles constructions privées de la zone concernée et de l'opportunité de traiter la requalification prévue jusqu'au quai des Fleurs. Un préavis sera dès lors établi en temps utile.

Quant aux travaux prévus au sentier de Ballallaz, ils ont été transférés dans un nouveau préavis d'entretien du patrimoine 06/2011. Une somme plus importante est nécessaire pour ce projet qui a évolué depuis sa conception en 2006.

En ce qui concerne la route du Zéphir/route de Chaulin, la situation est toujours bloquée à cause d'oppositions de certains riverains. Aucune solution n'a pu, pour l'instant, être trouvée pour satisfaire l'ensemble des propriétaires concernés. Même si la Municipalité s'estime dans son bon droit, elle souhaite trouver une sortie à l'amiable de la situation et ainsi éviter de longues procédures d'expropriation.

Les travaux prévus au chemin du Chantey sont annulés au profit d'un préavis spécifique qui comprendra également la réfection des réseaux souterrains.

Les remarques concernant les travaux des alpages prévus dans ce préavis sont placées avec les commentaires concernant le préavis spécifique des alpages 08/2008, ci-dessous.

Les travaux du Parc Nicole sont toujours reportés en fonction du futur préavis de la salle Omnisport. Ceux de la place de jeux de la Coccinelle sont à nouveau reportés, en attente d'un accord avec les CFF concernant une parcelle attenante.

Préavis 35/2007

Objet	Montant du préavis	Montant des travaux	Différence	Remarque
Les Avants - route de Sonloup	70'000.00	20'847.20	49'152.80	Fin des travaux planifiés en 2011
Les Avants - chemin de Peccaux	40'000.00	6938.15	33'061.85	Fin des travaux planifiés en 2011
Montreux - rue du Centre supérieure	200'000.00	199'532.50	467.50	Travaux terminés
Quai des Fleurs à Territet devant les terrains de tennis ouest	150'000.00	31'760.90	118'239.10	Fin des travaux planifiés en automne 2011
Réfection de divers tronçons routiers secteurs Clarens, Brent et Chernex	95'000.00	83710.40	11’289.10	Travaux terminés
Parking du Marché - mise en sécurité	125'000.00			Etude en cours
Piscine de la Maladaire - toitures	655'000.00	447'840.65	207'159.35	Fin des travaux en 2011
Stade de la Saussaz - remplacement des fenêtres	60'000.00	58'822.60	1'177.40	Travaux terminés

Différents travaux de routes se reportent sur plusieurs préavis d'entretien du patrimoine (35/2007 point 4.1.1 et point 4.1.3, ainsi que 03/2009 point 4.1.1). Ces travaux concernent les canalisations de divers secteurs de la route de Sonloup et un secteur du chemin de Peccaux. Ce sont les travaux d'investigations qui ont été terminés en 2010 et dont les montants ont été reportés dans les tableaux du présent rapport. Par investigations, on entend les travaux préparatoires et les sondages par caméra de l'état des conduites, afin de planifier correctement les travaux à entreprendre. Ceux-ci seront exécutés en 2011.

Pour le quai des Fleurs à Territet, le problème n’est pas encore réglé, malgré une influence positive des travaux déjà entrepris sur les déformations de la chaussée.

Les réfections dans les villages de Clarens, Brent et Chernex concernent les routes suivantes :

Pour Clarens : Rue de Jaman, Rue du Torrent, Rue du Lac ;
Pour Brent : Chemin du Maret, Route du Cheval-Blanc, Route des Plantières ;
Pour Chernex : Rue des Deux Fontaines, Route de la Fin-du-Craux, Chemin des Marais.

A la suite de la visite des installations techniques de la piscine de la Maladaire (voir plus haut), la CoGest reviendra sur le point de la réfection des toitures en 2012, puisque l'ensemble des travaux n'est pas terminé et les explications quant au financement des travaux supplémentaires de la toiture de l'entrée de la piscine ne nous ont pas donné entière satisfaction.

Préavis 03/2009

Objet	Montant du préavis	Montant des travaux	Différence	Remarque
Les Avants - chemin de Peccaux	290'000.00	16'821.20	273'178.80	Fin des travaux planifiés en 2011, voir remarque sous "Préavis 35/2007"
Montreux - chemin du Petit-Clos	50'000.00	40'312.75	9'687.25	Travaux terminés
Montreux - avenue Doyen-Bridel	90'000.00	77'854.00	12'146.00	Fin des travaux planifiés au printemps 2011
Clarens - chemin de St-Georges	160'000.00	90'637.00	69'362.90	Fin des travaux planifiés en 2011
Montreux - Vieille Ville. Réfection de revêtements	610'000.00	5070.55	604'929.45	Travaux planifiés en 2011
Clarens - sentier des Bâties	10'000.00	7276.45	2723.55	Travaux terminés
Quai Ernest-Ansermet	55'000.00		55'000.00	En suspens en fonction du plan lumière
Montreux - rue Industrielle	40'000.00	19'089.30	20'910.70	Travaux terminés
Territet - rue de la Veraye	97'000.00	97'235.50	- 235.50	Travaux terminés
Gravillonnage	200'000.00	197'509.05	2'490.95	Travaux terminés
Barrière et revêtement sentier des Roses	158'500.00	39'934.00	118'566.00	Fin des travaux planifiés en hiver 2011

Pose de tapis macro-rugueux	90'000.00		90'000.00	Travaux planifiés en 2011
Pose de tapis froid, type Seuly	270'000.00	165'746.25	104'253.75	Fin des travaux planifiés en mai-juin 2011
Travaux de réfection suite à des fouilles	54'000.00	26'829.25	27'170.75	Fin des travaux planifiés au printemps 2011
Obturation des fissures du revêtement	112'500.00	99'000.00	13'500.00	Fin des travaux planifiés en avril 2011
Quai Vernex	90'000.00		90'000.00	Travaux prévus en juin 2011
Montreux - av. des Planches 4	280'000.00	245'497.35	34'502.65	Travaux terminés
Montreux - rue Industrielle 21	120'000.00	106'081.00	13'919.00	Travaux terminés
Montreux - Grand-Rue 73	55'000.00	54'077.65	922.35	Travaux terminés
Marché Couvert - remplacement des embases et colonnes	250'000.00	173'144.80	76'855.20	Travaux terminés
Maison Visinand - horizontalité du plancher de l'appartement du concierge	200'000.00	201'970.00	-1'970.00	Travaux terminés
Chailly - WC publics	230'000.00	141'314.95	88'685.05	Travaux terminés
Collège de Chernex - réfection toiture salle gymnastique	405'000.00	268'591.20	136'408.80	Travaux terminés
Collège de Vinet - mise en sécurité incendie	185'000.00	103'346.10	81'653.90	Travaux terminés
Clarens - église catholique	200'000.00	172'134.15	27'865.85	Travaux terminés

La différence positive de plus 50% du montant préavisé pour la rue Industrielle ne peut pas être expliquée par le service, les responsables de ce chantier ne travaillant plus à la Commune.

En ce qui concerne le gravillonnage, la CoGest s'est inquiétée de l'effet de monopole d'une seule entreprise pratiquant ce genre de travaux en Suisse Romande. Ainsi la concurrence ne peut pas être mise en application. Il est expliqué que cette entreprise, dont le monopole est uniquement en Suisse Romande, possède des machines adaptées à la configuration particulière du réseau routier montreusien et propose des solutions innovantes. De plus, il y aurait peu de risque que ce monopole dure plus longtemps car d'autres entreprises prévoient de s'équiper de nouveaux camions pouvant poser la variante "émulsion". Un tableau comparatif d'appel d'offre est présenté à la Commission et démontre que l'entreprise qui intervient sur la Commune reste concurrentielle par rapport à une autre entreprise en Suisse Allemande.

La pose de tapis froid, type Sleuri, permet des économies substantielles d'environ 75% par rapport à une pose d'un tapis normal. La durée de vie de ce genre de tapis est d'au moins 15 ans. Il permet une intervention rapide, en à peine un jour et rend possible le rétablissement de la circulation une heure après.

Pour la réfection suite à des fouilles, la CoGest est informée qu'il s'agit de travaux de finition. Les entreprises spécialisées dans ce domaine sont obligées de poser une couche provisoire de revêtement. Très souvent, en raison d'un effet de tassement, la couche provisoire est enlevée au profit d'une couche définitive. Ces coûts sont compris dans les frais payés par les entreprises pour le permis de fouille.

Pour les appartements de l'avenue des Planches 4 et de la rue Industrielle 21, il est à noter qu'au vu de leur état de vétusté et sachant que certains ont été occupés pendant plus de trente ans, le service a sollicité un bureau d'architectes, identique pour l'ensemble des appartements, au vu de l'importance des travaux.

Après rénovation des appartements, et selon le montant des travaux, une hausse de loyer, conforme à la législation en vigueur, est calculée au cas par cas, à la Commune, sur le conseil de la régie partenaire.

Un jeu favorable de la concurrence a permis de substantielles économies dans la réfection des embases et des colonnes du Marché Couvert.

Pour les WC publics de Chailly, c'est la récupération en grande partie des canalisations et alimentations qui a également permis de substantielles économies.

Afin d'estimer le montant des travaux pour les collèges de Chernex et de Vinet, l'architecte s'est basé sur des réalisations similaires. Lors de l'exécution, les travaux se sont avérés moins complexes, qu'initialement prévus. Il en résulte que cette méthode est approximative et fait ressortir une surestimation importante (34%).

Pour l'église catholique de Clarens, la concurrence a permis d'obtenir à nouveau des substantielles économies dans l'assainissement de la production de chaleur.

<u>Vœu No 1 de la Cogest 2011 :</u>

La Commission de Gestion souhaite, que dans la présentation des rapports d'exécution, les montants des subventions obtenues pour certains travaux, soient plus clairement spécifiés, afin de connaître le coût réel des travaux concernés.

Préavis 04/2010

Objet	Montant du préavis	Montant des travaux	Différence	Remarque
Clarens - Sentier des Borgognes	180'000.00	n.c.		Travaux terminés, facturation en cours
Glion - route du Pré	70'000.00	n.c.		Travaux terminés, facturation en cours
Territet - avenue de Chillon	100'000.00	n.c.		Travaux terminés, facturation en cours
Pertit - Village	20'000.00	17'129.90	2'870.10	Travaux terminés
Montreux – carrefour du Lorius	70'000.00	63'849.85	6'150.15	Travaux terminés
Peinture de barrières	50'000.00	26'004.90	23'995.10	Travaux terminés
Collège de Chernex - réfection des sanitaires du bâtiment principal	45'000.00	41'379.45	3'620.55	Travaux terminés
Collège de Montreux-Est - ancienne salle de gym et sols des salles informatiques et travaux manuels	137'000.00	119'752.70	17'247.30	Travaux terminés

La signalisation du carrefour du Lorius a été remplacée, afin de moderniser une installation vieille de près de 20 ans. L'informatisation et la commande à distance depuis Police Riviera sont les principales modifications de cette signalisation.

La CoGest est surprise par un nombre important d'objets qui sont déjà systématiquement repoussés d'une année voire de deux ans, même s'il s'agit d'un préavis récent. Lorsque les préavis sont rédigés, les responsables des services planifient les objets prioritaires en fonction d'une liste des travaux à exécuter. Des impondérables provenant de la météo, de la disponibilité des entreprises, de nouvelles grandes manifestations, mais également du fait du par retard pris lors de travaux d'anciens préavis d'entretien du patrimoine trop ambitieux, repoussent par cascade les délais prévus dans les préavis.

<u>Vœu No 2 de la CoGest 2011 :</u>

La Commission de Gestion déplore à nouveau le report systématique de nombreux objets d'entretien du patrimoine. Elle souhaite que ces derniers soient mieux préparés au niveau de la planification.

5.2 Préavis "objets distincts"

Préavis 31/2005 - Rue du Pont

La CoGest a souhaité revenir sur la problématique de la falaise à la ruelle de la Baye. Cet objet est toujours en cours et était resté en suspens dans son dernier rapport. A ce jour, aucune évolution du danger n'est à signaler et les mesures de sécurité mises en place pour le parking restent inchangées.

Deux problématiques sont actuellement pendantes, à savoir : la falaise et la Baye de Montreux. Ces deux aspects sont traités par le canton en fonction des cartes de dangers qui doivent être élaborées d'ici 2011. A partir de 2012, il sera possible d'élaborer un projet dont le canton restera pilote.

Préavis 13/2006 - Trottoir de Fontanivent

Cet objet était également resté en suspens pour la CoGest puisque des travaux de corrections, suite à un certain défaut provenant du maître d'œuvre, restaient à faire en 2010. Ces défauts ont été corrigés par l'entreprise concernée, à ses propres frais, et à satisfaction du service. Le préavis est donc clos.

Préavis 43/2006 + 24/2008 – Stade de Chailly

Pour cet objet, la Municipalité était en attente d'une décision du tribunal arbitral, en vue de régler le conflit avec l'architecte responsable du projet. Le cas est maintenant réglé et le montant du crédit complémentaire (24/2008 – Fr. 170'000.-) n'a pas été nécessaire.

Le bureau d'architectes concerné a participé aux frais des travaux pour un montant de Fr. 101'000.- par l'abandon de ses frais d'honoraires à hauteur de Fr. 55'000.- et d'un versement d'une indemnité supplémentaire de Fr. 46'000.-.

Préavis 21/2007 - Réfection de la route de Blonay à Brent

Les travaux de finitions sont terminés sur cet objet, mais une partie de la facturation est encore en cours. La facturation du solde des dépenses, dont les frais de géomètre pour le cadastre, est estimée à Fr. 17'000.-, d'où une économie d'environ 47'000.- par rapport au montant du préavis. La Commission de gestion considère ce préavis comme clos.

Préavis 02/2008 - amélioration des alpages communaux

Montant du préavis	Montant des travaux	Différence	Observations
3'000'000.00	1'575'672.00	1'424'328.00	Montant des travaux engagés au 31.12.10. Solde des travaux jusqu'en 2012

La Commission de gestion constate que le suivi et la gestion des travaux dans ces alpages est particulièrement difficile. Tout d'abord le financement de ces travaux est réparti sur le préavis d'entretien du patrimoine 26/2006, le préavis spécifique 08/2008, ainsi que sur le budget de fonctionnement.

De surcroît, suite aux nombreuses modifications, le suivi de ces travaux, tant pour la CoGest que pour le service, est particulièrement difficile. Des changements de normes, des demandes particulières des amodiataires, des travaux mal exécutés sont les exemples constatés par notre Commission.

Les premières explications sur le déroulement des travaux et leur gestion financière n'ont pas convaincu la Commission de la parfaite maîtrise de ces derniers par le service. De plus, des chiffres contradictoires dans les premiers documents présentés à la Commission ont conforté cette dernière dans son ressenti.

Aucun dépassement n'a encore été constaté sur les enveloppes globales des préavis, certains travaux non réalisés, compensant les nouveaux travaux.

Le Service des Domaines et Bâtiments a fourni à la demande de la CoGest un nouveau document qui détaille l'ensemble des travaux déjà entrepris ainsi que les travaux supplémentaires pour chacun des alpages en fonction des trois sources de financement citées plus haut. La commission regrette d'avoir initié un travail supplémentaire pour le service, mais la complexité de ce suivi particulier, constaté déjà depuis deux ans par la Commission a nécessité cette demande.

Les travaux étant prévus encore jusqu'en 2012, la CoGest restera particulièrement attentive à l'évolution des travaux entrepris pour les alpages de la commune de Montreux.

Préavis 10bis/2008 - réfection du chemin de Tornafou

Les derniers travaux prévus en 2010 (couche de roulement) ont été exécutés. La CoGest estime donc ce préavis clos.

Préavis 09/2009 - Caux : En Crêt-d'y-Bau

La CoGest s'interroge sur le dépassement et les remises en état prévues en 2011. Afin de retrouver une situation satisfaisante et conforme à la situation de départ, il est expliqué que ce genre de travaux nécessite au moins deux saisons, afin de constater un résultat probant. Par la suite, une sécurisation au niveau du cheminement piétonnier sera nécessaire.

<u>Observation No 1 de la CoGest 2011 :</u>

La Commission de Gestion observe à nouveau l'utilisation du principe des "vases communicants" entre un préavis d'entretien du patrimoine, le budget de fonctionnement et un préavis spécifique pour un même objet. Si elle ne peut contester l'aspect légal de cette manière de travailler, elle ne peut s'empêcher de constater que les études préalables des objets concernés n'ont pas tenu compte de l'évolution de ces derniers dans le temps. De surcroit, elle constate également la difficulté du suivi financier de ces objets, tant pour le service que pour le Conseil Communal.

<u>Vœu No 3 de la CoGest 2011 :</u>

La Commission de Gestion constate l'effet de plus en plus marqué du principe dit des "vases communicants" entre différents préavis et pour un même objet, afin d'assurer la réalisation de ce dernier. Il arrive même que certains objets sont retirés au profit d'un préavis spécifique. Ainsi nous souhaitons que la planification financière des objets à entretenir soit mieux préparée et mène à une saine réalisation.

<u>Vœu No 4 de la CoGest 2011 :</u>

La Commission de Gestion constate que son vœu n° 14/2010, soutenu par la Municipalité, n'a pas été suivi. Dès lors, elle réitère son vœu et souhaite toujours que chaque service élabore au fur et à mesure de la rentrée des factures, les tableaux de bord nécessaires afin d'avoir une vision générale des montants affectés, ainsi elle recevra, avec les rapports d'exécution demandés, les détails d'imputations de chaque facture, ainsi que la justification relative à l'imputation.

Pour la commission du Thème 3 :

Lionel Winkler, président rapporteur

Christian Bécherraz,

Rolf Gosewinkel

THEME 4
Gestion du patrimoine

La Sous-commission de gestion en charge de ce thème a choisi, cette année, d'examiner la gestion communale 2010 sous trois angles différents :

Service des domaines et bâtiments

Examen d'objets dépendant du Service des bâtiments:

- **4.1 Forêts – Cimetière - Affichage Display – Véhicules - WC**
- **4.2 Chalets d'alpage et bâtiments**
- **4.3 Installations sportives - parking**

Le 31 mars 2010, ces objets ont été examinés par la commission lors d'une rencontre réunissant, outre ses membres, MM. Jacques Delaporte, Municipal Marc-André Bossard, Chef de service du service des Domaines et Bâtiments

En préambule, la commission a visité les locaux du Musée de l'Audiorama. Ce bâtiment, acheté en 1986 par la commune pour un prix de Fr. 1'000'000.- abrite quelques 6'000 objets. Sur 6 étages, ce ne sont pas moins de 2'800 m2 qui servent à l'exposition ou à l'entreposage. Il est à noter que la salle Sissi ainsi que les façades sont classées. Les chambres situées dans les derniers étages ont notamment servi lors de la dernière fête des vignerons. Il existe un contrat de mise à disposition des locaux gratuitement pour le Musée, aussi longtemps qu'il le souhaite.

Observation No 2 de la CoGest 2011:

La Commission de Gestion constate que le bâtiment qui abrite l'Audiorama n'est pas adapté aux besoins de l'exploitation d'un Musée.

4.1 Forêts – Cimetière - Affichage Display – Véhicules - WC

Forêts

Le volume produit annuellement est de 4'706 m3 de bois rond. Le détail de cette production figure dans le rapport de gestion de la commune. La plus grande partie (45 %) est vendue aux scieries de la région (Samvaz, Zahnd, etc.) aux commerçants de bois (Burgnaz SA, Bergmann) ainsi qu'aux scieries à l'étranger, principalement en France. Les bois sont commercialisés par la "Forestière", qui est une coopérative de propriétaires et exploitants forestiers dont la Commune de Montreux est membre.

Les forêts communales ont fourni 1'156 m3 de bois rond pour le chauffage à distance de Karmalabois, soit le 25 % de la production totale.

Cimetières

Les cimetières sont gérés entièrement par le Service de la Voirie et des Espaces Verts (VEV). Le Service des Domaines et Bâtiments (SDB) s'occupe de l'entretien technique des bâtiments (funérarium, ancienne morgue, édicules et autres).

Le préposé aux inhumations se tient au courant des diverses concessions, assure le contact avec les pompes funèbres, gère les prolongations. Il participe à la désaffectation, aux exhumations et est responsable du registre.

Une équipe de VEV est dévolue au secteur des cimetières, mais les synergies existent avec les autres équipes du service. Un logiciel gère les emplacements des tombes ainsi que les quelques 1900 contrats d'entretien y relatifs.

Affichage Display

Le délégué à l'énergie est en charge de cet objet. L'affichage des posters se fait par l'équipe d'entretien et le chef des concierges.

Les dernières mesures couvrent la période de chauffage du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010. Les posters pour cette période sont en cours d'impression et ont été affichés courant du mois de mars 2011. Ce retard est dû à un surcroît de travail en fin d'année 2010.

La période identifiée sur les posters est celle de 2009 car, lors de la première édition de l'affichage (2005-2006), celle-ci avait été estampillée 2005. Ainsi, pour ne pas avoir d'interruption dans les années, le même principe de numérotation a été conservé.

Pratiquement tous les bâtiments d'importance (suivis énergétiquement) du patrimoine privé communal ont un affichage.

Quelques bâtiments n'ont pas d'affichage, ce sont :

- rue du Pont 34bis et 36 : tant que ces bâtiments n'auront pas une utilisation stable, leur affichage ne sera pas significatif ;
- rue du Marché 19 (ex-Held) : l'affichage de ce bâtiment ne correspondrait à rien et n'aurait aucun sens dans l'état actuel ;
- toutes les églises catholiques : ces bâtiments ne sont pas propriété de la Commune et il relève de la responsabilité du propriétaire de décider de leur affichage ou non.

Véhicules motorisés

La liste des scooters acquis par le SDIS en 2004-2005 ainsi que tous les autres véhicules figurent en annexe numéro 2 au présent rapport.
Au niveau de la gestion des assurances pour l'ensemble du parc des véhicules communaux, il existe outre la casco partielle, une provision de Fr 50'000.- par année pour s'auto-assurer. Au 31 décembre 2010, le montant de cette provision s'élevait à Fr. 350'850.50

Le plan de renouvellement du parc des véhicules existe pour tous les services, il figure en annexe numéro 2.

Le tableau récapitulatif de la distribution d'essence faite à Voirie est également joint.
L'entretien des véhicules du service VEV a nécessité 4'944.50 heures effectuées par les mécaniciens. En outre plusieurs garages de la région sont sollicités pour des services d'entretien et de réparation.

WC

Les WC équipés pour handicapés sont (avec leurs aménagements particuliers pour leur accès) :

- toilettes de Brent (dames / handicapés) avec rampe d'accès extérieure ;
- toilettes de Chernex (dames / handicapés) pas d'aménagement extérieur particulier ;
- toilettes des Hauts de Caux (dames / handicapés) avec rampe d'accès extérieure ;
- toilettes d'Orgevaux (dames / handicapés) avec rampe d'accès extérieure ;
- toilettes du Marché couvert (handicapés à part) pas d'aménagement extérieur particulier ;
- toilettes du Parc Vernex (dames / handicapés) pas d'aménagement extérieur particulier ;
- toilettes du Parc Verte Rive (dames / handicapés) pas d'aménagement extérieur particulier ;
- toilettes de Tavel (handicapés à part) pas d'aménagement extérieur particulier ;
- toilettes du débarcadère de Montreux (handicapés à part) pas d'aménagement extérieur particulier ;
- toilettes de "La Scie" au Vallon de Villard (dames / handicapés + hommes / handicapés) pas d'aménagement extérieur particulier ;
- toilettes du Parc du Vieux Clarens (handicapés à part) pas d'aménagement extérieur particulier ;
- toilettes du Parc des Roses à Territet (dames / handicapés) pas d'aménagement extérieur particulier.

Les 20 autres WC publics répartis sur l'ensemble du territoire communal ne sont actuellement pas équipés pour les personnes handicapées.

Lors d'une rénovation ou d'une réhabilitation d'un édicule public, le Service des Domaines et Bâtiments, en accord avec le service VEV, remplace dans la mesure du possible, les toilettes turques pour des raisons de confort et de sécurité (risque de chute). A ce jour, il existe encore quatorze toilettes publiques qui possèdent des toilettes turques sur les trente-deux édicules communaux.

L'entretien complet, soit le nettoyage quotidien (voire même plusieurs fois par jour pendant la saison estivale) de ces lieux d'aisance est dévolu au service VEV (sols, murs, plafonds, boiseries, appareils sanitaires). Concernant l'entretien lourd, celui-ci est de la responsabilité du service des domaines et bâtiments.

Actuellement, il n'y a pas de projet concernant des éventuelles « dames pipi ». Par contre lors des grandes manifestations, un service de nettoyage régulier est mis en place avec les organisateurs.

A noter que l'expérience avait été tentée il y a quelques années et s'était soldée par un échec. Pour entretenir un WC, il faudrait compter sur 1,5 EPT par année.

Protection des sols – stand de tir

La gestion et la protection des sols dans les endroits de stockage de déchets de matériaux sur la Commune de Montreux est garantie. Il existe des bacs de rétention, respectant les normes fédérales, cantonales ainsi que celles de la SUVA.
Concernant le stand de tir de Glion, les rondins derrière les cibles accueillant les balles sont évacués quand ils ne remplissent plus leur fonction en décharge spéciale. Ceux-ci ont été changés en 2008.

4.2 Chalets d'alpages et bâtiments

Chalets d'alpages

En 2010, ce sont 8 amodiataires pour 15 alpages comptant 20 bâtiments qui ont assuré l'entretien de nombreux pâturages.

Les alpages sont loués par contrats d'amodiation d'une durée de six ans. Ces contrats et les conditions qui en font partie intégrante passent par le service cantonal de l'agriculture (SAgr) et sont soumis à l'approbation de la Commission d'Affermage.

Le coût des alpages sans exploitation à l'estivage demanderait une étude approfondie pour être calculé. Néanmoins, celui-ci devrait tenir compte de montants pour contenir l'avancement des forêts, l'entretien des pâturages et des chalets d'alpages qui constituent notre patrimoine alpestre.

Les chalets suivants sont raccordés au réseau électrique : La Pacoresse, Planniaz, Jor, Bas de la Joux, Chergny, Le Revon.
Les chalets suivants sont équipés de panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité : Plan Châtel, Forclaz, Barret, Les Pontets, Soladier, Paccot, Chamossalaz, Montagne d'Amont. Le chalet des Grésalleys est équipé d'une génératrice qui fournit de l'électricité. Le chalet de Chessy est le seul à ne pas être fourni en électricité mais une étude est en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques.

La durée d'occupation des chalets d'alpage dépend de l'herbage, de la météorologie, de l'altitude et de la charge. La durée d'estivage dans nos Hauts est d'un peu plus de quatre mois. La Commission d'alpage de la Préfecture est en charge de ces données d'exploitation.

La différence entre chalet d'alpage et bâtiment locatif est définie comme suit :
Les chalets d'alpage comprennent leur alpage, ils sont loués à des amodiataires pour l'estivage du bétail.
Les chalets "locatifs" n'ont pas ou peu de terrain. Ils sont loués à des particuliers pour leurs loisirs. Ils sont accessibles en général entre mai et octobre.

Bâtiments locatifs

D'après le service de l'urbanisme, certains bâtiments pourraient bénéficier de l'extension du PGA, surtout avec la possibilité d'habiter les combles, voire de construire des niveaux supplémentaires habitables.

Tous les logements et autres surfaces "commerciales" sont loués. Certains bâtiments sont mixtes avec des locaux de l'administration et des locataires. Par exemple, le bâtiment sis rue

de la Corsaz 1 compte deux appartements, le SDIS, un dépôt d'entreprise et des locaux de stockage de matériel pour le délégué aux sports ; le bâtiment Corsaz 2-4-6 a également deux appartements, le SDIS et l'ORPCi.
Hormis le bâtiment de l'avenue Rambert 27, où se trouve le bureau du cimetière, aucun logement n'est disponible actuellement.

Les surfaces des bâtiments, le nombre et type d'objets se trouvent sur le document ci-annexé (voir annexe numéro 3).
Pour la gestion annuelle, il n'y a pas de calcul de rendement par objet. Par contre, les comptes budgétaires permettent de nous renseigner sur le rendement.
Lorsque le droit du bail le permet, les travaux apportant un confort supplémentaire engendrent une hausse de loyer conforme à un calcul d'amortissement. L'entretien courant ne peut être répercuté. Au moment du changement de locataire, le loyer peut être haussé par comparaison au prix du marché environnant.

A la rue du Pont 34bis-36, pour le TMR, des transferts plus favorables aux activités du théâtre sont en cours. Les surfaces rendues disponibles, de même que l'ancien dépôt libéré par l'entreprise Linsig, seront mis en location ou éventuellement utilisés partiellement pour les besoins communaux. Les 6 appartements ont été rafraîchis puis loués. 5 sont occupés et le sixième le sera au terme des travaux, soit pour le 1er juin 2011.

Eu regard au marché actuel, la commune ne loue pas d'objet à des prix sans concurrence.
Les régies qui gèrent nos bâtiments calculent les loyers selon les prix du marché environnant et dans le respect du droit du bail. La Cour des comptes rencontrera le service dans le courant de cette année.

Bâtiments publics et administratifs

Il n'y a actuellement aucun potentiel de location dans les bâtiments publics et administratifs.
Les services de l'administration manquent généralement de surfaces disponibles.

Locaux de l'Audiorama : les locaux non utilisés n'ont pas de potentiel de location, comme logement ou pour un usage commercial, comme a pu le constater la CoGest lors de sa visite.

La partie centrale de l'ancien Grand Hôtel de Territet, acquise par la Commune de Montreux pour l'installation de l'Audiorama, comptait également de nombreuses chambres, avec des installations sanitaires et cuisines communes, louées à des étudiants. Actuellement tous les locaux du bâtiment de l'avenue de Chillon 74 sont occupés par le musée de l'Audiorama. Seule la grande salle "Sissi" est disponible pour les besoins communaux ou en location pour des tiers. Ces locaux sont gérés par le Musée qui encaisse les loyers.

Bâtiments à vocation scolaire

A Bretaye, le principal utilisateur de la cabane est la commune. La fondation de la cabane militaire gère ce bâtiment.
Une priorité de location est accordée en faveur des établissements scolaires montreusiens et de l'Animation Jeunesse. Il y a eu 2180 nuitées pour l'année 2010.

Les dernières factures des travaux de transformation de l'ancienne cabane militaire de Bretaye ne sont pas encore rentrées. Selon les prévisions, le crédit de Fr. 230'000.- (préavis n°

13/2008) sera respecté. Un montant de Fr. 330'000.- a également été prévu (préavis n° 41/2010) pour l'assainissement de la citerne et du chauffage.

Les Esserts, maison de vacances à Leysin, est aussi louée à d'autres intervenants, tels des clubs de hockey ou des écoles d'autres communes.
Ce chalet est géré par un intendant employé à 100 % au service des domaines et bâtiments.
Le cuisinier présent dans le cadre des camps scolaires est engagé par les écoles de Montreux.
Le total des nuitées pour l'année 2010 est de 5'515.
Le tarif de location en vigueur a été adapté le 1er janvier 2007. Il correspond aux prix pratiqués dans les établissements similaires de la région.

Pour le chalet Jolimont à Champéry, la commission s'est penchée sur la convention qui lie la Municipalité et la Fondation Jolimont et n'y formule aucun commentaire. La Fondation possède cette bâtisse et la laisse à disposition pour des camps divers.

4.3 Installations sportives - parking

Installations sportives

Suite à la reprise de la gestion de l'utilisation des installations sportives par la direction économie, culture, tourisme et sport au 1er janvier 2011, une réflexion globale a été lancée concernant les tarifs de location.

A ce jour, la gestion des locations de salles et installations sportives est gérée par le Service des Domaines et Bâtiments, en coordination avec la direction économie, culture, tourisme et sport qui reprendra la totalité de cette gestion dès l'été 2011.

Lors de chevauchements de dates lors de réservations, la priorité est accordée aux sociétés sportives utilisatrices des lieux, puis pour d'autres manifestations sportives, lotos et éventuellement à des sociétés privées, pour autant qu'il y ait des disponibilités.
La gestion des conflits de dates lors de locations est gérée par le service des domaines et bâtiments, en collaboration avec le délégué au sport. Dès l'été 2011, ces conflits seront gérés uniquement par le délégué au sport, sous réserve de décisions prises par la Municipalité.

L'implication du délégué au sport dans une démarche de gestion des conflits éventuels, lors de réservations de salle peut se produire. Dans un tel cas, une analyse détaillée des besoins des protagonistes sera établie afin de déterminer un ordre de priorité et essayer de concilier les intérêts de chacun.

D'entente avec le Service des Domaines et Bâtiments, le délégué au sport peut également organiser des séances avec les clubs utilisateurs des salles communales pour essayer d'optimiser l'utilisation de ces dernières et répondre au mieux aux demandes des sociétés.

Cela a notamment été le cas en 2010 où un soir supplémentaire par semaine a été accordé au Montreux Hockey Club à la salle omnisports du Pierrier (3 modules durant 4 heures). Il a donc fallu chercher des solutions avec les utilisateurs des autres salles afin de trouver des créneaux pour compenser le départ du Montreux Volley de la salle du Pierrier.

Salles de gym dans collèges et salle omnisports du Pierrier *:*

Dans sa séance du 26.02.1988, la Municipalité avait demandé au service des domaines et bâtiments d'uniformiser les tarifs. Ceux-ci ont été établis en tenant compte des renseignements obtenus auprès de plusieurs communes vaudoises. Les tarifs sont fixés en fonction du règlement de location en vigueur. Pour la salle du Pierrier le tarif en vigueur a été adopté par la Municipalité en 1991. Pour les autres installations sportives de la Saussaz et de Rennaz, les tarifs ont été adaptés en 1993. Concernant les salles de gym dans les collèges, les tarifs ont été mis à jour en 1999. Ces tarifs varient notamment qu'il s'agisse d'une utilisation pour un entraînement régulier, d'une activité ponctuelle, d'une manifestation avec ou sans finance d'entrée ou d'une location faite par une association locale ou une société à but lucratif.

Petites piscines

Le principe de gestion et entretien par les concierges ou Associations de village des piscines locales est le suivant :
Chaque installation sportive est entretenue par un concierge employé au service des domaines et bâtiments avec un taux d'occupation proportionnel aux tâches à exécuter. Les Associations de village disposent de leurs propres locaux qu'elles entretiennent elles-mêmes.

Piscine, bains publics

Suite aux travaux à la Maladaire, une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 2 % par rapport à l'année 2008 (année record) a été réalisée.

Les tarifs en vigueur ont été adaptés le 13 octobre 2000, suite à la réalisation du toboggan. Ils sont joints en annexe.

Au niveau des conséquences pour le personnel, et par rapport aux locaux précédents, un effort sur l'hygiène a été réalisé, ce qui entraîne des nettoyages plus fréquents. Les surfaces de vestiaires étant plus concentrées qu'auparavant, cela engendre davantage de salissures par la clientèle. Par ailleurs, l'augmentation de fréquentation de la clientèle nécessite une surveillance accrue des bassins.

L'intégration du chauffage à bois et le bilan écologique de cette dernière ont eu quelques conséquences.
L'installation Karmalabois a connu une première période de rodage jusqu'en été 2010. Cette installation est en cours d'optimisation afin que les exploitants puissent en tirer le maximum de performances. Une saison d'exploitation entière avec une installation réglée est nécessaire pour l'établissement d'un bilan écologique.

Aux bains à Clarens, la CoGest note que la vente de boissons non alcoolisées et de glaces est présente depuis l'origine des bains de Clarens. Ce petit service supplémentaire fort apprécié par la clientèle est exécuté par le surveillant, sans pour autant prétériter à ses activités principales de surveillance et d'entretien des lieux.

Renseignement pris auprès de la Police du commerce, il n'est pas nécessaire d'être au bénéfice d'une patente pour la vente saisonnière de boissons sans alcool et de glaces emballées.

Lieux de culte

A part les églises, quelques bénéficiaires profitent des locaux à certaines conditions. Deux locaux sont loués au sous-sol du Temple de Glion à Fr. 80.-/mois/local.

Il s'agit de préciser que sur les douze lieux de culte présentant des charges pour la Commune selon la loi, seuls cinq lieux de culte sont propriété de la Commune.

Pour le surplus, les activités dans les lieux de culte et leurs locaux annexes sont gérés par les cinq paroisses officielles.

Parking du Marché

La clé de répartition entre Forum et la Commune est la suivante :
Les revenus de parcages (horaires et abonnements) pour le parking du Marché-Forum se répartissent comme suit :

Parking Forum 36,76 % - Parking Marché 63,24 %

Les coûts de la surveillance du parking à la Gare de Montreux sont gérés selon un accord contractuel, il est facturé au parking de la Gare un montant forfaitaire qui inclut les installations techniques, les nettoyages, la comptabilité et la gestion centralisée.

Pour l'ensemble des prestations communales, les coûts forfaitaires annuels pour le GPMG ont été de:

2010 : Fr. 134'396.-
2009 : Fr. 128'400.-

Pour la commission du Thème 4 :

Yanick Hess, Président-rapporteur

Francis Brülhart,

Emmanuel Gétaz,

Patrick Grognuz.

THEME 5
Gestion du personnel – Services sociaux

La Commission de Gestion de la Commune de Montreux a décidé pour son examen de la gestion de la Municipalité en 2010 de se concentrer notamment sur la gestion du personnel.
Elle a confié le traitement du sujet à une sous-commission composée de Monsieur Stéphane Barbey, président, et Messieurs José Jorge et Franco Meichtry, membres ; elle s'est réunie à 6 reprises.

Dans les faits, l'activité du personnel communal est extrêmement importante, car c'est par cette activité que se concrétise l'application des lois et règlements édictés par le Conseil Communal et d'autres autorités législatives ainsi que la politique de la Municipalité. C'est aussi par l'intermédiaire de ce personnel que les citoyens entrent en contact avec la Commune.

D'autre part, les salaires, indemnités et autres charges sociales représentent environ un tiers des dépenses de la Commune, ce qui constitue un poste important du budget communal. Le personnel de la Commune représente environ 318 postes à plein temps, le nombre de personnes ayant une relation de travail avec la Commune s'élevant à plus de 1000.

Articles de loi pertinents

La gestion du personnel est un élément important du fonctionnement de l'administration. Selon l'article 58 du règlement du Conseil communal de Montreux, « la Commission de Gestion examine pour l'année civile précédente si les dispositions légales relatives aux charges de la Municipalité ont été observées et (let a), elle contrôle notamment le fonctionnement de l'administration ».

L'article 328 du Code des Obligations «protection de la personnalité du travailleur en général », indique que « l'employeur protège et respecte, dans les rapports de travail, la personnalité du travailleur; il manifeste les égards voulus pour sa santé et veille au maintien de la moralité. En particulier, il veille à ce que les travailleurs ne soient pas harcelés sexuellement et qu'ils ne soient pas, le cas échéant, désavantagés en raison de tels actes. Il prend, pour protéger la vie, la santé et l'intégrité personnelle du travailleur, les mesures commandées par l'expérience, applicables en l'état de la technique, et adaptées aux conditions de l'exploitation ou du ménage, dans la mesure où les rapports de travail et la nature du travail permettent équitablement de l'exiger de lui ».

En d'autres termes, l'employeur doit s'abstenir de toute atteinte non justifiée par le contrat de travail à la personnalité du travailleur. Les biens personnels protégés sont notamment la vie, la santé, l'intégrité corporelle et morale, l'honneur, la sphère privée, la liberté d'expression. L'employeur doit aussi protéger la personnalité du travailleur contre les atteintes venant des supérieurs, des collaborateurs, des membres de la famille de l'employeur ou des tiers.

La loi sur le travail et ses ordonnances d'application vise en premier lieu à protéger la santé des collaborateurs. Selon l'article 6 de cette loi, « pour protéger la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour

protéger l'intégrité personnelle des travailleurs. L'employeur fait collaborer les travailleurs aux mesures de protection de la santé. Ceux-ci sont tenus de seconder l'employeur dans l'application des prescriptions sur la protection de la santé. »

C'est dans ce cadre légal strict que la CoGest a travaillé. Il lui faut relever qu'un mauvais fonctionnement d'une administration a des incidences négatives sur la qualité des services auprès des citoyens comme sur la santé des collaborateurs.

Etat de la gestion du personnel

Selon la Municipalité, le travail et le comportement des membres du personnel communal ont généralement donné entière satisfaction ; cette évaluation est partagée par la Commission.

La CoGest relève que l'année 2010 a été marquée par l'événement exceptionnel qu'a constitué le 13e Sommet de la Francophonie. Cette manifestation a été une pleine réussite. La qualité de l'organisation a été reconnue sur le plan international. La CoGest remercie l'ensemble du personnel communal pour son engagement au service de la collectivité, tant pour son travail au quotidien que pour des manifestations exceptionnelles.

Comme baromètre pour évaluer dans une première approche l'état du personnel de la Commune de Montreux, la Commission a retenu le taux de rotation du personnel; ce taux calculé par le Service du personnel s'élève à environ 9% (8.95% exactement). Il est considéré comme satisfaisant par la Municipalité et par la CoGest.

Une particularité de la pyramide des âges du personnel de la Commune a attiré l'attention de la Commission : 40% des collaborateurs ont plus de 50 ans. La gestion de la relève doit dès lors être une préoccupation majeure de la Municipalité.

Vœu No 5 de la Cogest 2011 :

La Commission de Gestion demande que la Municipalité se préoccupe de manière prioritaire de la gestion de la relève et mette en place les outils nécessaires.

Il faut retenir enfin que le règlement sur le statut du personnel communal a été modifié en 2010.

Gestion du personnel du Centre social communal

A l'une de ses premières séances, la CoGest a reçu un courrier émanant de 4 anciennes collaboratrices du Centre Social Intercommunal (CSI). Elle a décidé de les auditionner. Ces 4 personnes souhaitaient faire part des problèmes qu'elles avaient rencontrés lors de leur activité professionnelle au sein du CSI alors qu'elles y travaillaient en 2010 ; par leur témoignage, elles voulaient également contribuer à éviter à d'autres collaborateurs de vivre ce qu'elles avaient dû endurer.

La Commission a entendu le 7 mars 2011 les 4 anciennes collaboratrices du CSI. Aucune de ces personnes n'a entamé une procédure contre la Commune. Elles ont toutes indiqué qu'intrinsèquement, le travail était plaisant et qu'elles auraient souhaité continuer à le faire si cela avait été possible. Elles ont travaillé respectivement 14 mois, 12 mois, 7 mois et 3 mois

au sein du Centre ; 3 personnes ont un CFC de commerce et la 4ème un CFC dans une autre branche, mais avec une expérience administrative ; une seule avait déjà une expérience dans un autre Centre Social Intercommunal.

Selon leur cahier des charges, leur activité professionnelle consistait, d'une manière générale, à exécuter les travaux administratifs du Centre social intercommunal, soit informer, accueillir et conseiller la clientèle, exécuter le paiement du Revenu d'Insertion (RI), collaborer avec les services cantonaux, communaux ou privés, et traiter la correspondance et les tâches administratives liées au RI. Les aptitudes demandées sont le sens de l'organisation, la capacité à se maîtriser et la résistance au stress, le goût pour les contacts humains, l'aptitude à travailler de manière indépendante, le sens de l'adaptation, l'acceptation des différences sociales, culturelles et de comportement et l'esprit de collaboration.

Les 4 personnes, sous réserve de sensibilités différentes et de particularités personnelles, ont toutes exprimé les mêmes problèmes. Ces derniers peuvent être résumés ainsi : les tâches devaient être effectuées d'une manière extrêmement stricte, les initiatives rabrouées ; la durée des entretiens était mesurée à la seconde, et chaque geste était contrôlé ; la formation était lacunaire, et les pauses servaient à obtenir des renseignements sur la manière d'effectuer les tâches ; les instructions des cadres supérieurs étaient souvent contradictoires ; les relations avec la hiérarchie étaient particulièrement difficiles et pesantes.

De fait, le climat de travail était délétère, une des collaboratrices a parlé d'usure psychologique, dont les conséquences sur sa santé ont été constatées par son médecin. Une collaboratrice s'est retrouvée seule devant le chef du personnel, sans pouvoir se faire accompagner, suite à une demande de rendez-vous de sa hiérarchie, sans qu'elle puisse comprendre le sens du rendez-vous devant lui.

Ces faits sont en contradiction flagrante avec l'assertion de la Municipalité selon laquelle « en ce qui concerne les services sociaux, aucun départ ni aucune difficulté dans la gestion du personnel n'est à signaler. Les services sociaux ne connaissent aucun dysfonctionnement. Dès lors, le Service du personnel n'a pas eu à s'impliquer davantage que lors d'un processus de départ et de recrutement normal » (dans réponse de la Municipalité aux questions de la CoGest du 3 mai 2011).

Vu ces faits, la CoGest a réuni une séance spéciale le 5 avril 2011 en présence de Monsieur Alain Feissli, conseiller municipal en charge de la Direction des Ressources humaines et des Finances (RHF), de Madame Edith Willi, conseillère municipale en charge de la Direction des Affaires Sociales, Monsieur Jean-Pierre Pernet, chef du Service du Personnel, Madame Karine Chevalier, adjointe au chef du Service du personnel, Madame Monique Bornet Amstein, Cheffe de service, Directrice du Centre Social Intercommunal (CSI).

Nous avons appris ainsi que le Centre a connu depuis juillet 2010 une profonde réforme dirigée par le Service cantonal de prévoyance et d'aide sociale (SPAS). Ce Service cantonal a pour but de concevoir, élaborer et mettre en œuvre des mesures de prévention et d'action sociales, dont le revenu d'insertion (RI) destiné aux personnes en difficultés sociales et/ou financières. Il s'agit d'une profonde réorganisation ordonnée par ce Service, par le biais de directives cantonales à caractère obligatoire ; son élément principal est une redistribution des tâches entre les assistants sociaux et le personnel administratif. Cette redistribution conduit à une réorientation du système de traitement des dossiers nommées opération de bascule. Pour faire face à cette nouvelle donne, il a été créé un poste de responsable RI (revenu d'insertion) et de deux postes de chef de groupe.

Il faut remarquer que le statut du Centre est particulier : le personnel est géré par la Commune mais est financé par l'Etat de Vaud. Il comprend 18 postes équivalent plein temps.

Madame Edith Willi a brièvement présenté les services sociaux à Montreux ; il y a de fait 2 structures : les Services Sociaux et le Centre Social Intercommunal ; seul ce dernier est en cause.

La réforme est de grande envergure, ce qui nécessite la révision de tous les processus administratifs et engendre en soi une grande quantité de travail, en plus de la réalisation des tâches courantes.

Madame Monique Bornet Amstein a fait un exposé sur la situation du Centre en 2010, en précisant qu'elle répondrait de manière écrite aux questions sur les 4 ex-employées. Elle a admis que c'était en fait 8 personnes qui avaient quitté le Centre en 2010. Elle a confirmé le départ au cours de 2010 de 4 collaboratrices employées d'administration, les 4 collaboratrices reçues par la Commission. Elle reconnait qu'une tension était présente en 2010, mais assure que celle-ci résultait de la mise en place de la réforme voulue par le SPAS, qui est très technique. Elle était aussi due à l'augmentation des dossiers et à l'impératif exigeant de gérer Frs 900'000.- par an, qui doivent être versé aux bénéficiaires sans erreur.

La particularité des locaux qui obligent à ce que plusieurs collaborateurs doivent travailler dans le même bureau est aussi une source de tension. La formation du personnel comprenait 20 jours ouvrables, ce qui était autant d'heures de travail retirées aux tâches à effectuer dans le cadre normal du travail.

Elle indique que la cheffe d'équipe avec la fonction de formatrice avait d'excellentes compétences professionnelles, mais des lacunes importantes dans ses relations avec ses subordonnées ; afin de corriger ses lacunes, elle est suivie actuellement par un coach. Elle explique que les 4 départs représentent 4 situations individuelles, qui doivent être distinguées.

Monsieur Jean-Pierre Pernet, chef du personnel, a expliqué pourquoi lors de la procédure de licenciement, une des 4 collaboratrices employée d'administration s'était retrouvée seule devant lui, sans avoir pu se faire accompagner : le but était de savoir pourquoi elle ne s'était pas rendue à un entretien proposé par Madame Bornet, alors que pour la collaboratrice en question, ce but était de pouvoir exprimer ses problèmes au travail. Ces propos correspondent à ce qu'ont indiqué à la Commission les 4 ex-collaboratrices du CSI.

La CoGest tient d'abord à placer le cadre juridique légal du CSI : il est donné par la loi sur l'action sociale vaudoise, qui dit que son but est « de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ». Ainsi, il s'adresse à des personnes en détresse, en grande difficulté, qui ont besoin d'une qualité d'écoute attentive. Ces personnes ont besoin de sérénité, et l'existence de tensions durables au sein de l'Administration va dans le sens contraire de ce besoin. Les garanties d'un milieu de travail sain au sens large de la législation citée plus haut s'applique quelques soient les circonstances : il appartient à l'employeur, en l'occurrence la Commune, de prendre les dispositions nécessaires.

Durant l'année 2010, à notre connaissance, aucune mesure n'a été prise pour corriger une situation délétère ; le Service du personnel, dont le rôle est d'assurer l'application des règles concernant le personnel, n'a rien vu et en bonne logique n'a rien fait ; il le déclare lui-même

dans tous les documents remis à la CoGest et encore dans sa réponse à des questions complémentaires le 3 mai 2011 : « en ce qui concerne les services sociaux, aucun départ ni aucune difficulté dans la gestion du personnel n'est à signaler. Les services sociaux ne connaissent aucun dysfonctionnement. Dès lors, le service du personnel n'a pas eu à s'impliquer davantage que lors d'un processus de départ et de recrutement normal ». De plus, il n'a pas appréhendé le sens du rendez-vous que comprenait la collaboratrice qu'il a convoqué, qui croyait qu'elle allait recevoir des explications sur ses problèmes dans son travail, alors que l'entretien portait sur son absence à un rendez-vous fixé par sa Directrice, Mme Bornet. Les mauvaises relations qu'entretenait la formatrice avec les collaborateurs ont pris une telle ampleur que ce fait était bien connu de Mme Bornet, qui n'a pris dans l'immédiat aucune mesure, ni même la peine de contacter le Service du personnel.

Le fait que cette situation ait perduré est aussi de la responsabilité de Mme Bornet, qui devait s'ouvrir de ses difficultés dans la gestion de son Centre à Madame la Municipale Willi ; si les conditions fixées par le SPAS posaient problème, il appartenait à Madame la Municipale Willi de prendre les mesures qui s'imposaient en prenant contact avec le SPAS et en informant la Municipalité.

Il est regrettable de constater de tels manquements ; la CoGest retient de ce dossier un dysfonctionnement majeur de l'administration communale, qui n'a pas maîtrisé un processus de changement dans l'un de ses services, avec des conséquences négatives pour les collaborateurs du SCI et pour ses bénéficiaires.

Résultats de la rencontre avec les représentants de la Municipalité et de l'Administration

Une séance de rencontre et d'explications a eu lieu le 5 avril 2011 concernant les questions de personnel au sens large, avec la participation de M. Alain Feissli, directeur des Ressources Humaines et des Finances, M. Jean-Pierre Pernet, chef du Service du Personnel, Mme Karine Chevalier, adjointe au chef du Service du personnel et M. Revaz, chargé de sécurité et de santé au travail à 50 % au service de la Commune. La Commission tient à remercier vivement ces personnes pour leur disponibilité, la qualité de leurs réponses et celle de leurs documents.

La Commission a écouté avec attention le chargé de sécurité qui a exposé les nombreuses facettes de son activité au sein des Communes de la Riviera ; elle a été très intéressée par son approche très concrète et en retient l'importance de sa mission pour éviter accidents et maladies du travail et son engagement pour y parvenir.

La CoGest a consulté les nombreux documents concernant la gestion des ressources humaines remis à sa demande; ces documents sont bien conçus, clairs et conformes à leur destination.
Sur l'aspect des statistiques concernant le personnel, les tableaux topiques sont mis en annexe numéro 4 du présent rapport.

La différence entre toutes les catégories de personnels nous a été bien expliquée: il y a le personnel fixe, qui est engagé en fonction des tâches définies qui sont à exécuter. Pour les postes de plus de 50%, le collaborateur acquiert le statut de fonctionnaire après 3 ans de travail. D'autre part, il y a le personnel auxiliaire, qui est celui qui est engagé afin de répondre aux orientations prises par la Municipalité comme par exemple dans le domaine du sport scolaire facultatif, les mamans de jour et les devoirs surveillés. Il est fait appel à d'autres auxiliaires pour effectuer des tâches qui ne peuvent être absorbées par le personnel fixe. La CoGest s'est interrogée si la Municipalité n'utilisait pas le statut d'auxiliaire pour éviter

d'engager du personnel fixe ; elle a été convaincue que non, les emplois d'auxiliaire ayant toujours une autre spécificité que les emplois fixes.

En ce qui concerne la sélection du personnel, c'est d'abord la Direction qui a le besoin d'engager qui évalue le poste; puis en collaboration avec le Service du personnel, la description de fonction est vérifiée, voir adaptée. Ensuite, la Municipalité en décide le maintien ou non. Puis le Service du Personnel procède à la mise au concours par les voies les plus appropriées. Les dossiers de candidature font l'objet d'un premier tri par le Service du personnel, puis en relation avec la Direction concernée, entre 3 et 5 dossiers sont retenus. Un examen psychotechnique peut être organisé avec l'aide d'un institut spécialisé. Enfin, le Service du personnel présente une proposition à la Municipalité qui décide ou non de l'engagement. La Municipalité est compétente pour les engagements de plus de 3 mois, les périodes plus courtes étant de la compétence des Directions si leur budget le leur permet. Tous les profils de poste sont avalisés par la Municipalité. A chaque départ, il y a un entretien avec un représentant du Service du personnel. Les raisons du départ sont le plus souvent l'envie de réorienter sa carrière ou de se rapprocher de son domicile.

Les entretiens d'évaluation sont effectués par le supérieur hiérarchique, voire, suivant la situation, en compagnie du chef du service concerné ou d'un représentant du Service du personnel. Le fait que le résultat de ces entretiens a également des conséquences sur le plan salarial n'affecte pas, selon la Municipalité, la sincérité de l'entretien. Si des progrès doivent être faits par un collaborateur, un entretien peut avoir lieu dans un délai rapproché. Une documentation claire et des formules ont été mises en place afin d'assurer une bonne réalisation des entretiens. L'objectif général de l'appréciation individuelle est d'évaluer les résultats, les compétences, la qualité des comportements et le potentiel de chaque collaborateur dans la fonction qu'il occupe. Il est basé sur le principe gagnant-gagnant. De fait, son principal but vise à motiver le personnel à être efficace dans sa fonction.

L'horaire de travail est fixe, mais peut changer suivant les besoins ; ces modifications sont planifiées à l'avance ; il n'y a pas de contrôle informatisé, mais toutes les absences sont signalées au Service du personnel.

Les demandes de mutation au sein de l'administration sont très rares, de sorte qu'aucune structure particulière n'existe.

La CoGest a pris bonne note que les heures supplémentaires étaient gérées de manière rigoureuse ; lorsqu'elles sont indispensables, elles sont dans la règle compensées en temps libre et payées qu'exceptionnellement ; elles restent nécessaires du fait d'impondérables telles que chutes de neige, manifestations extraordinaires etc.

La Municipalité entend mettre en place un dispositif de résolution des conflits, qui comprendra un numéro de téléphone et une adresse électronique ; une entreprise a été contactée pour rendre ce service. Pour l'instant, c'est le Service du Personnel qui intervient comme médiateur en cas de besoin. La Municipalité nous a précisé qu'il n'y avait aucune affaire de mobbing au sein de l'administration et qu'aucune affaire n'est actuellement pendante devant les tribunaux.

La CoGest souligne l'effort de la Municipalité pour son engagement en faveur de l'apprentissage ; elle souhaite que la prise en charge des apprentis par les collaborateurs communaux (responsable de formation), soit mieux organisée, y compris sur le plan du financement. La formation interne comporte la formation spécifique qui est organisée

directement par les services concernés et la formation générale qui est de la responsabilité du Service du Personnel. Une information sur l'offre de formation est faite à tout le personnel chaque année.

La Municipalité n'entend pas refondre le statut du personnel. La Commission en prend acte, estimant que dans une administration moderne, le statut de fonctionnaire ne se justifie plus ; il consacre une différence inutile entre les collaborateurs et complique singulièrement la gestion du personnel; l'Etat de Vaud par exemple y a renoncé.

La Commission du personnel étudie toute question relative à la gestion des ressources humaines, décide de toute mesure d'instruction selon l'article 80 des Statuts et fait des propositions à la Municipalité en relation avec les affaires traitées. Elle se réunit une dizaine de fois par année ; un PV est rédigé pour chaque réunion. Cet organe est très utile ; il est cependant parfois difficile de trouver des personnes qui veulent en faire partie.
En conclusion, la CoGest retient que le personnel communal effectue bien son travail et que son encadrement par le Service du Personnel est correct. Cependant, dans un cas mis en évidence, concernant un service, des dysfonctionnements sérieux ont été constatés.

Vœu No 6 de la Cogest 2011 :

La Commission de Gestion souhaite, que la gestion du changement soit l'objet d'une plus grande attention et que la Municipalité fasse preuve de plus d'anticipation. Elle demande également que la Municipalité développe la fonction ressources humaines en mettant en place des méthodes et des outils adéquats et efficaces.

Pour la commission du Thème 5 :

Stéphane Barbey, Président-rapporteur

José Jorge,

Franco Meichtry

THEME 6
Service informatique

Comme annoncé par Monsieur le Municipal Feissli, lors de la séance du Conseil Communal du mois de décembre 2010 et tel que rédigé dans le procès-verbal de ladite séance, la CoGest pensait pouvoir continuer ses investigations dans le domaine de l'informatique communale. Ainsi, nous pensions pouvoir recevoir les conclusions de l'audit dont à fait l'objet le centre informatique communal.

A ce jour, nous n'avons rien reçu. Il était donc évident que sans ce document qui aurait été pour nous une base de travail, nous n'allions pas retourner rencontrer ce service pour poser les mêmes questions que l'année précédente.

Nous souhaitons donc reconduire le vœu numéro 3 de la CoGest 2010, pour lequel nous n'acceptons toujours pas la réponse de la Municipalité. Ce vœu est déposé sous la forme de vœu numéro 7 de la CoGest 2011.

Vœu No 7 de la Cogest 2011 :

Nous demandons que la loi sur les marchés publics soit respectée lors de l'acquisition de matériel informatique.

Pour la commission du Thème 6 :

Patrick Grognuz, Président-rapporteur

Irina Gote

OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION
Chargée d'examiner l'exercice 2010

A. OBSERVATIONS

Observation n° 1

Thème No 3 : Suivi des préavis

La Commission de Gestion observe à nouveau l'utilisation du principe des "vases communicants" entre un préavis d'entretien du patrimoine, le budget de fonctionnement et un préavis spécifique pour un même objet. Si elle ne peut contester l'aspect légal de cette manière de travailler, elle ne peut s'empêcher de constater que les études préalables des objets concernés n'ont pas tenu compte de l'évolution de ces derniers dans le temps. De surcroit, elle constate également la difficulté du suivi financier de ces objets, tant pour le service que pour le Conseil Communal.

Observation n°2

Thème No 5 : Gestion du patrimoine

La Commission de Gestion constate que le bâtiment qui abrite l'Audiorama n'est pas adapté aux besoins de l'exploitation d'un Musée.

B. VŒUX

Vœu n° 1

Thème No 3 : Suivi des préavis

La Commission de Gestion souhaite, que dans la présentation des rapports d'exécution, les montants des subventions obtenues pour certains travaux, soient plus clairement spécifiés, afin de connaître le coût réel des travaux concernés.

Vœu n° 2

Thème No 3 : Suivi des préavis

La Commission de Gestion déplore à nouveau le report systématique de nombreux objets d'entretien du patrimoine. Elle souhaite que ces derniers soient mieux préparés au niveau de la planification.

Vœu n° 3

Thème No 3 : Suivi des préavis

La Commission de Gestion constate l'effet de plus en plus marqué du principe dit des "vases communicants" entre différents préavis et pour un même objet, afin d'assurer la réalisation de ce dernier. Il arrive même que certains objets sont retirés au profit d'un préavis spécifique. Ainsi nous souhaitons que la planification financière des objets à entretenir soit mieux préparée et mène à une saine réalisation.

Vœu n° 4

Thème No 3 : Suivi des préavis

La Commission de Gestion constate que son vœu n° 14/2010, soutenu par la Municipalité, n'a pas été suivi. Dès lors, elle réitère son vœu et souhaite toujours que chaque service élabore au fur et à mesure de la rentrée des factures, les tableaux de bord nécessaires afin d'avoir une vision générale des montants affectés, ainsi elle recevra, avec les rapports d'exécution demandés, les détails d'imputations de chaque facture, ainsi que la justification relative à l'imputation.

Vœu n° 5

Thème No 5 : Gestion du Personnel – Services Sociaux

La Commission de Gestion demande que la Municipalité se préoccupe de manière prioritaire de la gestion de la relève et mette en place les outils nécessaires.

Vœu n° 6

Thème No 5 : Gestion du Personnel – Services Sociaux

La Commission de Gestion souhaite, que la gestion du changement soit l'objet d'une plus grande attention et que la Municipalité fasse preuve de plus d'anticipation. Elle demande également que la Municipalité développe la fonction ressources humaines en mettant en place des méthodes et des outils adéquats et efficaces.

Vœu n° 7

Thème No 6 : Service informatique

Nous demandons que la loi sur les marchés publics soit respectée lors de l'acquisition de matériel informatique.

CONCLUSIONS

En conclusion et à l'unanimité des membres présents (7), nous vous prions, Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 07/2011 de la Municipalité du 11 mars 2011 sur la gestion de la Commune pour l'année 2010
Ouï le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de prendre acte du présent rapport
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2010

Pour la Commission de Gestion
du Conseil communal

Irina Gote
Présidente

Montreux, le 30 mai 2011